

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
LAC-DU-CERF
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, convoquée par la secrétaire-trésorière et directrice générale, le mercredi 25 juin 2014, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 19 h.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet :

Les Conseillers: Caroline Huot , Hugo Bondu, Larry Boismenu
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe est présente
Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière/directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 07

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

161-06-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour suivant :

01. Ouverture de la séance
02. Avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour
04. Dossier sécurité incendie :
 - 04.01 Quote-part avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain – Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services
 - 04.02 Quote-part avec les municipalités de Kiamika et Lac-des-Écorces - Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie pour la fourniture de services entre les municipalités de Lac-des-Écorces et de Kiamika et la Municipalité de Lac-du-Cerf
 - 04.03 Achat d'une autopompe usagée et rénovation de la caserne
 - 04.04 Achat d'une autopompe neuve et construction d'une caserne neuve
 - 04.05 Entente d'entraide mutuelle relative à la protection incendie entre les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Kiamika, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces
 - 04.06 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et les municipalités de Kiamika, Chute-Saint-Philippe et Lac-du-Cerf

05. Préposé à l'accueil au parc de la Biche
06. Camion GMC 2005
07. Fauchage des abords de chemins
08. Guide de la Route du Lièvre-Rouge
09. Règlement 308-2014 modifiant le règlement 304-2013 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Dossier sécurité incendie

M. Hugo Bondu et M. Stéphane Poirier se retirent des délibérations ayant un intérêt dans la question puisqu'ils sont pompiers à Lac-du-Cerf. Il est 19 h 08.

162-06-2014

Quote-part avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain – Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de décliner l'entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services faite par la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dont une copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

163-06-2014

Quote-part avec les municipalités de Kiamika et Lac-des-Écorces – Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie pour la fourniture de services entre les municipalités de Lac-des-Écorces et de Kiamika et la Municipalité de Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie pour la fourniture de services entre les municipalités de Lac-des-Écorces et de Kiamika et la Municipalité de Lac-du-Cerf dont une copie est jointe à la présente.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la mairesse Madame Danielle Ouimet et la secrétaire-trésorière et directrice générale Madame Jacinthe Valiquette de signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf ladite entente.

ADOPTÉE

164-06-2014

Achat d'une autopompe usagée et rénovation de la caserne

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres du conseil de refuser la proposition concernant l'achat d'une autopompe usagée et la rénovation de la caserne.

ADOPTÉE

165-06-2014

Achat d'une autopompe neuve et construction d'une caserne neuve

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil de refuser la proposition concernant l'achat d'une autopompe neuve et de la construction d'une caserne neuve.

ADOPTÉE

166-06-2014

Entente d'entraide mutuelle relative à la protection incendie entre les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Kiamika,, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil de poursuivre cette entente d'entraide mutuelle relative à la protection incendie entre les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Kiamika, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces jusqu'à ce que l'entente soit acceptée par les municipalités de Lac-des-Écorces et Kiamika.

ADOPTÉE

167-06-2014

Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et les municipalités de Kiamika, Chute-Saint-Philippe et Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres du conseil de poursuivre cette entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et les municipalités de Kiamika, Chute-Saint-Philippe et Lac-du-Cerf jusqu'à ce que l'entente soit acceptée par les municipalités de Lac-des-Écorces et Kiamika.

ADOPTÉE

Les conseillers M. Hugo Bondu et M. Stéphane Poirier reprennent part aux délibérations à 19 h 13.

168-06-2014

Préposé à l'accueil au parc de la Biche

Considérant que l'étudiant Dominic Brazeau, n'est pas apte à effectuer ce travail suite à une preuve de son médecin.

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à la majorité des conseillers présents d'engager Madame Brigitte Ouimet au poste de préposé à l'accueil à titre de personne salariée temporaire pour la période du 21 juin au 16 août 2014, aux conditions salariales de 13,84 \$ et d'un horaire de travail de 30 h par semaine.

Responsabilités

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale, la préposée doit:

- Accueillir les gens, les informer de nos attraits touristiques et distribuer différents feuillets;
- Percevoir les droits d'entrée et remettre les reçus à cet effet;
- Comptabiliser les droits d'entrée en fin de journée et remplir les formulaires à cet effet;
- Voir à l'entretien ménager des toilettes sèches;
- Ramasser les ordures dans les poubelles situées près de la plage et dans le parc;
- Voir à la propreté à l'entrée du site.

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical.

ADOPTÉE

169-06-2014

Camion GMC 2005

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de retarder à plus tard la réparation du camion GMC 2005, le temps d'étudier les autres ressources mobiles, jugeant que pour l'instant ce ne serait pas une bonne décision.

L'unanimité n'étant pas faite, un vote est pris : 2 pour et 4 contre

REJETÉE

170-06-2014

Réparation camion GMC 2005

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à la majorité des conseillers présents d'engager un crédit de 15 000 \$ pour la réparation du camion GMC 2005, pour l'achat d'un moteur neuf avec garantie de 3 ans/160 000 KM, pièces connexes et main d'œuvre chez Auto Mont Chevrolet & Buick GMC Ltée et la main d'œuvre pour établir le diagnostic, enlever le moteur et réinstaller le moteur chez Camion Freightliner Mont-Laurier.

Messieurs Stéphane Poirier et Hugo Bondu enregistrent leur dissidence.

Il est de plus résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Jacinthe Valiquette à effectuer un transfert de fonds nécessaires pour lesdites dépenses.

Du poste 02-320-00-412-00 nous transférons 2436 \$ au poste 02-320-00-525-02 et 2436\$ au poste 02-330-00-525-02

Du poste 02-320-00-521-00 nous transférons 707 \$ au poste 02-320-00-525-02 et 707\$ au poste 02-330-00-525-02

Du poste 23-040-00-723-00 transfère 2 357\$ au poste 02-320-00-525-02 et 2 357\$\$ au poste 02-330-00-525-02

Crédit disponible au poste 02-320-00-525-02 2 000 \$

Crédit disponible au poste 02-330-00-525-02 2 000 \$

ADOPTÉE

171-06-2014

Fauchage des abords de chemins

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas procéder au fauchage des abords de chemins pour l’année 2014.

ADOPTÉE

172-06-2014

Guide de la Route du Lièvre-Rouge

La mairesse Danielle Ouimet se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question ayant été impliquée dans le Guide de la Route du Lièvre-Rouge. Il est 19 h 32.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas commander de copies supplémentaires du guide de la Route du Lièvre-Rouge puisque nous en obtiendrons 500.

ADOPTÉE

La mairesse Danielle Ouimet reprend part aux délibérations à 19 h 34.

173-06-2014

Adoption du Règlement numéro 308-2014 modifiant le règlement numéro 304-2013 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 308-2014 modifiant le règlement numéro 304-2013 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux.

Copie du Règlement 308-2014 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

174-06-2014

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 37.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
mairesse

Josée Gougeon,
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Danielle Ouimet
mairesse